

M. SHAW: Monsieur le président, je crois avoir été le premier à traiter hier de la liberté qu'ont les matelots en congé de voyager par le chemin de fer qui leur plaît. Lorsque le ministre a d'abord répondu à la question ce soir, j'ai cru qu'il en était convaincu. Mais ensuite il a modifié plus ou moins sa déclaration et a dit qu'il le croyait. Puis M. Fraser a dit qu'il le pensait, ce qui ne constitue pas une réponse satisfaisante. J'aimerais savoir si oui ou non les matelots sont libres de choisir la voie ferrée qu'ils veulent, ou bien faire une partie du trajet sur une et le reste sur une autre?

L'hon. M. MACDONALD: M. Fraser peut s'expliquer lui-même; mais je crois qu'il a dit que le commandement se réserve le droit de dire aux hommes en service: "Vous allez en permission, et vous prenez le Canadien-National, ou le Pacifique-Canadien." Il se réserve ce droit.

M. SHAW: Oui, c'est très compréhensible.

L'hon. M. MACDONALD: Mais je ne crois pas qu'aucun de nous ait dit qu'un itinéraire était imposé aux hommes en permission. Nous avons dit que les hommes en permission sont parfaitement libres, car ils contribuent au coût du transport, et ont par conséquent le droit de choisir leur ligne. Mais si le Comité a des recommandations à faire sur ce point, je serai très heureux de les étudier, et de les appliquer si c'est possible.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je suppose que vous en avez fini avec cette enquête. Je ne crois pas nécessaire de retenir plus longtemps M. Macdonald. Je dois annoncer au Comité, ou lui rappeler, qu'il faut nous réunir de nouveau demain, car nous l'avons promis à un correspondant qui a télégraphié de Winnipeg.

M. McCULLOCH: Demain matin ou demain après-midi?

Après discussion, le Comité s'ajourne à 9 h. 55 du soir, pour se réunir de nouveau le 6 mai à 10 heures du matin.

ADDENDUM

Rapport du débat tenu le 4 mai 1942, devant le Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle, sur les motions suivantes de M. Shaw, membre dudit Comité:

(1) Que les commissaires des transports, dissidents et autres, qui ont siégé à l'audience à laquelle a été étudié l'abandon de la voie de 53 milles .4 entre Forth (près de Red Deer) et Ullin, Alberta, et dont la décision a été rendue ces derniers jours, soient appelés à comparaître devant le Comité des chemins de fer et de la marine marchande pour être interrogés sur cette décision.

(2) Que les représentants du Canadien-National faisant partie du Comité mixte des chemins de fer Nationaux et du Pacifique-Canadien, qui avaient représenté le Comité mixte devant la Commission des transports, soient appelés à comparaître devant le Comité.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, nous devrions régler la question soulevée par M. Shaw.

M. SHAW: Quand nous discutons cette question, j'ai demandé si les représentants du Canadien-National dans le Comité mixte; qui ont présenté une requête, d'eux-mêmes ou conjointement avec les représentants du Pacifique-Canadien, sont ici, aujourd'hui.

M. VAUGHAN: Aucun d'eux n'est là.

M. SHAW: Comme je l'ai indiqué vendredi dernier, la question m'était suggérée par une note de la page 7, d'après laquelle "au cours de l'année, conjointement, le Canadien-National et le Pacifique-Canadien ont demandé à la Commission l'autorisation d'abandonner 6.5 milles de voies du Canadien-National et 53.4 milles de voies du Pacifique-Canadien entre Forth (près de Red Deer) et Ullin, Alberta; et la décision est en suspens". J'ai signalé vendredi